conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 1/11



SALVIS Cleaner Fluid

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

SALVIS Cleaner Fluid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/ représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

Salvis AGNordstrasse 15 4665 Oftringen Switzerland

Téléphone: +41 (0) 62 788 18 18 **Télécopie:** +41 (0) 62 788 18 98

E-mail: info@salvis.ch **Site web:** www.salvis.ch

Fournisseur:

etol Eberhard Tripp GmbH

Labor Allerheiligenstr. 12 77728 Oppenau Germany

Téléphone: +49(0)7804/41-0 **Télécopie:** +49(0)7804/41-168

E-mail: info@etol.de Site web: www.etol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, 24h: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (Met. Corr. 1)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Corr. 1)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 2/11



SALVIS Cleaner Fluid

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05 Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium

Consignes en cas de risques physiques	
H290 Peut être corrosif pour les métaux.	

Consignes en cas de risques pour la santé	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers: —

Conseils de prudence Prévention	
P260	Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de pruden	Conseils de prudence Réaction		
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].		
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/		

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 3/11



SALVIS Cleaner Fluid

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5 Numéro d'identification UE: 011-002-00-6 Numéro d'enregistre- ment REACH: 01-2119457892-27-0035	hydroxyde de sodium Skin Corr. 1A (H314) \Leftrightarrow Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1A; H314: $C \ge 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \le C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0.5\% \le C < 2\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \ge 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0.5\% \le C < 2\%$	5 - 25 pds %
n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8 Numéro d'enregistre- ment REACH: 01-2119486482-31	2,2',2''-nitrilotriéthanol La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	5 – 15 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. Se rincer desitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 4/11



SALVIS Cleaner Fluid

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Fau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 5/11



SALVIS Cleaner Fluid

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 8B - Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur- limite (pays d'origine)	Nom de la substance	 valeur limite au poste de travail à long terme Valeur limite au poste de travail à court terme Valeur momentanée Particularités . Remarque
СН	hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	① 2 mg/m³ ② 2 mg/m³ ④ SSc : aucun dommage pour le fœtus si la valeur MAK est respectée ; OAW, peau, oeil ; NIOSH : Institut national pour la sécurité et la santé au travail, OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail ⑤ (faction respirante)
СН	2,2',2"-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	① 5 mg/m³ ② 5 mg/m³ ④ SSc: aucun dommage pour le fœtus si la valeur MAK est respectée; OAW, peau, oeil; NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail ⑤ (faction respirante)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type
		② Voie d'exposition
hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	1 mg/m³	DNEL salarié Long terme – inhalation, effets locaux
2,2',2''-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	1 mg/m³	DNEL salarié Long terme – inhalation, effets locaux

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 6/11



SALVIS Cleaner Fluid

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
2,2',2"-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	7,5 mg/kg	DNEL salarié Long terme – cutanée, effets systémiques
2,2',2''-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	0,14 mg/cm ²	DNEL salarié Long terme – cutanée, effets locaux

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
2,2',2''-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	0,32 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
2,2',2"-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	0,032 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
2,2',2''-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	10 mg/l	① PNEC Station d'épuration
2,2',2"-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	1,7 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
2,2',2''-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	0,17 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
2,2',2''-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	0,151 mg/kg	① PNEC terre

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle







Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,3mm Temps de pénétration 480min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Vêtement de protection.: EN 14605

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide **Couleur:** jaune clair

Odeur: Amines

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 7/11



SALVIS Cleaner Fluid

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	1 Méthode
			② Remarque
рН	14	20 °C	
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 90 °C		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto- inflammation	non déterminé		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	= 1,15 g/cm ³	20 °C	
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	non déterminé		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C	
Coefficient de partage: n- octanol/eau	non déterminé		
Viscosité, dynamique	non déterminé		
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 8/11



SALVIS Cleaner Fluid

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
2,2',2"-nitrilotriéthanol n°CAS: 102-71-6 N°CE: 203-049-8	DL50 par voie orale: =7 200 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin)
phosphonobutane acide carboxylique, sodium salt n°CAS: 066669-53-2	DL50 par voie orale: =8 300 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >1 300 mg/kg (Rat) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >1 979 mg/l 4 h (Rat)
2,2'-iminodiethanol n°CAS: 111-42-2 N°CE: 203-868-0	DL50 par voie orale: =680 mg/kg (Rat) DL50 dermique: =8 380 mg/kg (Lapin)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque de graves brûlures.

(Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP])

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

(Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP])

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 9/11



SALVIS Cleaner Fluid

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
hydroxyde de sodium	CL50: >133 - <189 mg/l 2 d (poisson, Leuciscus
n°CAS: 1310-73-2	idus (aunée dorée))
N°CE: 215-185-5	EC₅₀: >100 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna
	(puce d'eau géante))

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K _{OW}	Facteur de bioconcentration (FBC)
hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2	-3,88	
N°CE: 215-185-5		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses

^{*:} Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
	•

^{*:} Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1824	UN 1824	UN 1824	UN 1824

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 10/11



SALVIS Cleaner Fluid

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
14.2. Nom d'expédit	L4.2. Nom d'expédition des Nations unies			
HYDROXYDE DE SODIUM- EN SOLUTION	HYDROXYDE DE SODIUM- EN SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	
14.3. Classe(s) de da	anger pour le transpo	ort		
8	8	8	8	
14.4. Groupe d'emba	illage			
II	II	II	II	
14.5. Dangers pour l	14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non	
14.6. Précautions pa	rticulières à prendre	par l'utilisateur		
Quantité limitée (LQ):	Quantité limitée (LQ):	Quantité limitée (LQ):	Aucune donnée disponible	
Quantités exceptées (EQ): E2	Quantités exceptées (EQ): E2	Quantités exceptées (EQ): E2		
Danger n° (code Kemler): 80	Code de classification: C5	Numéro EmS: F-A, S-B		
Code de classification: C5				
Code de restriction en tunnel: (E)				

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque. Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents <5% phosphonates

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Valeur de COV

0 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

ChemRRV Appendice 2.2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 déc. 2021 Date d'édition: 19 janv. 2022

Version: 4 Page 11/11



SALVIS Cleaner Fluid

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

2.2.	Éléments d'étiquetage
8.1.	Paramètres de contrôle

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (Met. Corr. 1)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Corr. 1)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

^{*} Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente